

celui de la feuille d'érable, je lui demande de se lever et de nous le suggérer. Nous avons été incapables d'en trouver un plus canadien jusqu'à maintenant. La feuille d'érable identifie le Canada. Même si cette feuille d'érable n'existe pas dans toutes les petites régions du pays, il faut quand même reconnaître que cet emblème est le plus connu du Canada actuellement et qu'il n'est utilisé par aucun autre pays.

A mon avis, nous devons, tous ensemble, nous unir dans un geste de solidarité canadienne, imbus que nous sommes de la volonté de bâtir un pays fort et uni. Prouvons à tous nos concitoyens canadiens que quand il s'agit de questions importantes, nous devons mettre de côté certains intérêts particuliers, certains intérêts de parti pour le bien général du pays. Je crois qu'aujourd'hui, l'occasion nous est donnée de poser ce geste.

En terminant, je supplie tous les membres de la Chambre de mettre de côté leurs petits griefs, leurs petits intérêts particuliers afin de doter notre pays d'un drapeau vraiment distinctif. Je ne puis que désirer que ce drapeau reçoive l'appui unanime de tous les députés.

(Traduction)

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, je saisis avec plaisir cette occasion de prendre part au débat. Ce n'est pas la première fois que je parle sur la question d'un drapeau canadien. Le 28 mai 1963, j'ai profité de l'occasion pour parler sur le drapeau canadien, le pavillon rouge. A ce moment-là, je me suis exprimé avec une certaine émotion, car j'ai énuméré tous les facteurs que nous devons examiner en nous occupant du drapeau canadien. J'ai dit que le pavillon rouge était le premier drapeau de caractère libre sous l'égide duquel j'ai jamais vécu, et que j'espérais que ma famille continuerait de pouvoir vivre sous l'égide de ce drapeau, symbole de liberté. La deuxième fois que j'ai parlé de la question d'un drapeau canadien, c'était au cours du présent débat.

Monsieur l'Orateur, ce fut un honneur pour moi d'être membre du comité du drapeau. On a mentionné que le président de notre comité en avait dirigé très efficacement les travaux, et je lui en ai accordé le mérite. Mais, d'autre part, je dois dire que c'était un comité étrange. C'était un comité siégeant à huis clos, mais si une partie de ses délibérations avait échappé la veille à l'un de nos membres, il pouvait la retrouver le lendemain matin dans le journal. J'ai participé aux travaux de ce comité à titre de tenant du pavillon rouge. Je respecte encore le pavillon rouge comme drapeau canadien. Toutefois, je suis entré au comité avec l'entente et la conviction que si le comité décidait d'un drapeau

acceptable pour tous les Canadiens, j'étais disposé à un compromis. Mais je n'étais pas disposé à un compromis entre le drapeau tricolor et le drapeau unifolié; j'étais disposé à un compromis qui incorporerait dans le modèle le passé du Canada, symbolisé par le drapeau que voici, incorporant l'Union Jack et la fleur de lis.

En regardant le drapeau des États-Unis, je constate qu'il rend justice à l'histoire de ce pays; les 13 bandes du drapeau représentent les 13 colonies qui ont amené la création des États-Unis. Je croyais qu'un drapeau de compromis devrait rendre aussi justice à notre passé. Qu'y a-t-il de mal à ce que notre drapeau porte l'Union Jack? Qu'y a-t-il de mal à ce que ce drapeau porte aussi la fleur de lis? Certains membres du comité et des tiers m'ont dit que ce symbole n'avait pas de rapport avec la France; mais le fleurdelisé est le drapeau du Québec.

Une voix: Et puis, après?

M. Rapp: Monsieur l'Orateur, quelqu'un a dit «Et puis, après?» Quel droit avons-nous de faire fi de notre histoire? Il n'y a pas très longtemps, trois étudiants de l'Université d'Ottawa étaient venus s'entretenir avec moi de la question; ils voulaient savoir si je pourrais, à titre de membre du comité du drapeau, leur fournir quelques renseignements là-dessus. Lorsque je leur montrai ce drapeau de compromis, ils me répondirent: «Pourquoi le peuple canadien ne comprend-il pas mieux ce que représente un drapeau de compromis?» Il s'agit du drapeau approuvé par le comité, sauf qu'on y ajouterait les deux symboles, l'Union Jack et la fleur de lis. Si les Canadiens pouvaient, à l'occasion d'un plébiscite national, se prononcer sur les deux drapeaux, celui qui a été recommandé par le comité, le pavillon rouge du Canada et du modèle de compromis, nous pourrions dire avec fierté que nos concitoyens ont fait leur choix.

Monsieur l'Orateur, de quel droit le gouvernement prendrait-il une décision à cet égard? Il ne dispose même pas d'une majorité des sièges à la Chambre. Les Canadiens ne l'ont pas chargé de présenter une mesure de ce genre. S'il détient le pouvoir, c'est parce que le Gouverneur général l'a choisi pour gouverner le pays. C'est surtout pour cette raison que les Canadiens devraient avoir le droit et le privilège de trancher la question du drapeau. Seulement 71 ou 72 p. 100 des membres du comité se sont prononcés en faveur du drapeau proposé; 28 p. 100 d'entre eux s'y sont opposés parce que, dans la plupart des cas, ils estimaient que le drapeau recommandé n'était pas le fruit d'un compromis.